TROUSSE DE SECOURS PPMS 50 PERSONNES
Référence : 10057-13

La trousse de secours PPMS - 50 personnes

Les trousse PPMS Tamô de 50 personnes répondent de manière efficace et indispensable au Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) mis en place par l'Education Nationale.

Description :

- La trousse de secours PPMS 50 personnes Tamô permet de pratiquer les premiers secours en cas de situation d'urgence (attentat, catastrophe naturelle ou industrielle...)
- Cette trousse PPMS comprend tout le matériel demandé par le Plan Particulier de Mise en Sûreté P.P.M.S pour les écoles, collèges et lycées (Bulletin Officiel hors-série n° 3 du 30 mai 2002 et circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015 du ministère de l'Education nationale)
- Elles sont sans support mural
- Le contenu est adapté pour 50 personnes
- Elles ont l'avantage d'être légères et résistantes.
- Composées entre autre de pansements divers pour les petits soins, d'un coussin réfrigérent, d'un thermomètre frontal, d'un masque bouche à bouche...
- Des gants en vinyle et latex assurent une protection efficace
- Pour vous aider du petit matériel tels que des ciseaux, une pince à échardes et un manuel de 1ers secours
- Vous pouvez au choix obtenir une trousse PPMS 50 personnes pleine ou une trousse PPMS 50 personnes vide ou bien opter pour la composition seule
- Besoin d'autres produits PPMS ? Retrouvez toutes nos trousses et malles dans une catégorie spéciale malles et produits PPMS

Caractéristiques Techniques :

- Trousses de secours PPMS pour 50 personnes
- Proposées pleines ou vides
- Sans support mural
- Trousse rouge résistante et légère avec poignée
- Fermetures à cliquets
- Dimensions : 32 cm x 28 cm x 11,9 cm

La trousse de secours PPMS pour 50 personnes

Les **trousses de secours PPMS** sont proposées **pleines** ou **vides** et sont **sans support mural**. Vous pouvez également vous procurer uniquement la **composition** pour re-remplir votre trousse de

TROUSSE DE SECOURS PPMS 50 PERSONNES
Référence : 10057-13

secours.

Produits référents :

- Trousse de secours PPMS 50 personnes pleine - **Réf: (10057-13)**
- Trousse de secours PPMS 50 personnes vide - **Réf: (10011)**
- Composition (sans trousse) - **Réf: (10058-13)**

Pour une trousse de secours toujours opérationnelle

Toutes les entreprises sont exposées au risque d'accident du travail, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. La présence d'une trousse de premiers soins ou d'une armoire à pharmacie limite l'étendue des dommages causés par des lésions, des blessures ou des brûlures qui peuvent survenir n'importe quand et n'importe où. Il est nécessaire d'être préparé à toutes les éventualités possibles, surtout lorsqu'il s'agit de la santé et de la sécurité en entreprise. C'est pourquoi une trousse de premiers soins est un article indispensable. L'intérêt est d'être préparé à un accident, qu'il soit mineur ou majeur.

Vérifier les dates de péremptions des produits

Une attention particulière doit donc être portée à la durée des produits. De très nombreux produits ont une date de péremption mais il faut être attentif notamment aux pansements, aux compresses, aux antiseptiques, gels à base d'arnica, gels brûlures, spray froid, sérum physiologique.... Les produits périmés ne peuvent plus être utilisés et sont donc à remplacer.

La vérification de votre matériel de secours vous permet :

- d'attester de l'état actuel des produits pour maintenir à jour le contenu de la trousse de premiers soins.

TROUSSE DE SECOURS PPMS 50 PERSONNES
Référence : 10057-13

- de découvrir si un équipement de secours supplémentaire est nécessaire pour remplacer les produits manquants.

Idéalement, nous vous recommandons d'effectuer ces vérifications selon une fréquence d'évaluation appropriée d'une fois par semestre, accompagnée systématiquement d'un autre contrôle du contenu après l'utilisation de la trousse.

Pour faciliter ces vérifications, vous pouvez créer des alertes sur votre planning. Vous pouvez également sceller votre kit médical à l'aide de nos scellés amovibles, de sorte que vous puissiez vérifier si la trousse a été utilisée. C'est une technique qui permet de contrôler la validation du contenu et qui encourage les ajouts de nouveaux produits.

De plus, nous vous recommandons de désigner une personne responsable de l'inspection et de l'entretien de la trousse de premiers soins.

Les conseils Tamô pour utiliser correctement votre trousse de premiers soins

1. Optez en priorité pour les unidoses : Le conditionnement unidose stérile permet d'éviter toute contamination lors des différentes utilisations de la trousse d'urgence.
2. Lavez-vous les mains : Veillez à avoir les mains propres avant d'ouvrir le kit et de toucher le matériel. Si nécessaire, utilisez des gants jetables pour nettoyer et panser la plaie d'un collègue.
3. Gardez le kit en bon état : Entretenez régulièrement votre trousse de secours et si nécessaire, désignez une personne pour vérifier périodiquement le contenu, la date de péremption et l'état général de l'équipement.
4. Contactez le Samu en cas d'accident grave : Les trousses de premiers soins sont conçues pour traiter les accidents et blessures mineurs. En cas d'incident plus grave, il faut impérativement : contacter Samu (15) en urgence et suivre les consignes données au téléphone.

TROUSSE DE SECOURS PPMS 50 PERSONNES
Référence : 10057-13

Où Stocker le Matériel de Premiers Soins ?

Les consommables nécessaires pour donner les premiers soins aux victimes d'un accident et malades doivent être **déposés à un endroit stratégique et facilement accessible aux secouristes**, de sorte à être placés au plus proche de la zone dangereuse (ex : douches de sécurité, à proximité des produits chimiques dans les postes de manutention des produits).

Dans tous les cas, les salles de secours et le matériel de premier secours doivent être distingués par la signalisation (rectangles ou carrés et pictogrammes blancs sur fond vert) décrite dans l'arrêté du 4 novembre 1993.

Est-il légalement nécessaire d'avoir un local dédié au matériel de premiers secours ?

L'article 4214-23 du code du travail stipule qu'un local de soins doit être installé sur le lieu de travail lorsque le nombre total de salariés dans l'entreprise est au moins égal à 200 dans les établissements industriels et au moins 500 dans les autres établissements. Ce local dédié aux premiers secours doit être facilement accessible à l'aide d'un brancard et peut contenir des trousses et du matériel de premiers secours.

Il doit y avoir un dispositif d'appel destiné à alerter les infirmières dans la salle d'urgence ou autour des équipements d'urgence ou, à défaut, une structure d'urgence à l'extérieur de l'établissement. La mise à disposition et l'utilisation du matériel de premiers secours ne constitue en effet qu'une partie de l'organisation des secours et ne peuvent en aucun cas se substituer à l'appel aux secours d'urgence.

Créer votre propre trousse de secours sur mesure

Parce que personne d'autre que vous ne connait mieux les risques rencontrés par vos salariés, Tamô vous accompagne dans l’assemblage de votre kit de secours sur mesure. Nous pouvons vous accompagner dans votre démarche en vous faisant une composition spéciale avec les produits que vous souhaitez ou qui vous sont recommandés par votre Médecin du travail. Nous mettons à votre disposition l'ensemble de toutes les catégories d’articles entrant dans la composition d’une trousse. Vous pourrez opérer votre choix entre des formes variées de sérums physiologiques, de compresses ou encore de pansements. Vous avez également la possibilité de sélectionner des instruments de mesure ou du matériel à usage unique. Nous incluons dans chaque trousse un guide sur les premiers soins.

Faites dès maintenant l'acquisition de votre trousse sur mesure en nous contactant par mail

TROUSSE DE SECOURS PPMS 50 PERSONNES
Référence : 10057-13

à contact@tamo.fr ou par téléphone au 04.93.19.20.23.